

Vision Legrand : faire fructifier le plan de conservation pour une réelle protection des arbres

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 24 septembre 2013 – Durant les dernières années, Saint-Jean-sur-Richelieu s’est dotée d’un ambitieux Plan de conservation des milieux naturels. Assorti d’une enveloppe initiale de 30 millions de dollars, ce plan permettait l’acquisition d’une série de boisés en territoire urbain ou périurbain qui, dû à leur présence dans la zone blanche destinée au développement (ainsi que les pressions de développement et la valeur des terrains), étaient à risque d’être détruits. L’objectif derrière cette action était de sauvegarder des bois dans l’environnement proche des citoyens pour que tous bénéficient des effets positifs des milieux naturels.

En ajoutant ces boisés en zone blanche à ceux déjà protégés légalement en milieu agricole, Saint-Jean-sur-Richelieu possède donc une superficie boisée d’environ 7% (source : GéoMont, 2010).

Pour Vision Legrand, il s’agit d’un départ. Il importe que, dans les années à venir, d’autres boisés d’intérêts puissent être protégés, que ces boisés bénéficient d’une protection à perpétuité et, enfin, que ces boisés profitent d’une gestion en assurant leur vitalité.

IMPORTANCE DU PROCESSUS D’ACQUISITION

Présentement, les terrains en processus d’acquisition sont inclus dans une banque de boisés d’intérêt. Un boisé d’intérêt ne peut pas être développé. Si son propriétaire en coupe les arbres, l’amende maximale qui peut lui être imposée n’est pas dissuasive et, en plus, peut être ajustée à la baisse par un jugement.

Donc, pour éviter une telle situation, il est impératif de que la Ville se porte acquéreuse dès que possible des boisés en question. Le prix de ces boisés varie donc en fonction de leur valeur, modulée selon leur potentiel de développement.

Or, les citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu et leurs élus doivent composer avec l’héritage d’un certain nombre de choix du passé. L’un d’eux fait que des boisés se retrouvent à proximité de la zone urbaine et des infrastructures existantes. Cela crée une pression à la hausse sur la valeur de ces propriétés privées que des entrepreneurs souhaitent développer.

Légalement, il devient donc impossible d’acquérir les boisés sans tenir compte de leur valeur. La négociation, l’échange de terrains et la taxe de 15% constituent des outils avec lesquels compose la Ville pour procéder aux acquisitions au meilleur prix possible en évitant autant que possible le recours au processus d’expropriation.

INVERSER LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT : UN RAISONNEMENT TRONQUÉ

Certains laissent entendre que l'inversion des priorités de développement infléchirait le prix des terrains et que ceux-ci, dépossédés de leur fort potentiel de développement, perdraient leur valeur marchande. La stratégie paraît alléchante, mais elle ne résiste pas à l'examen des faits et équivaut, pour Vision Legrand, à un coup de dés qu'il ne faut pas risquer.

En effet, rien n'empêche le propriétaire de couper tout le boisé et mettre la Ville devant un fait accompli. Malgré une amende dérisoire, il aurait atteint son but; il pourrait vendre son terrain qui aurait perdu toute sa valeur environnementale, mais reprendrait une valeur marchande et priverait la collectivité des arbres définitivement abattus.

« Se contenter d'inverser les priorités de développement pour diminuer le coût d'achat des boisés équivaut à jouer à la roulette russe avec nos arbres en zone périurbaine. Vision Legrand entend acquérir les boisés et les protéger pour les générations futures » explique Stéphane Legrand. Il ajoute : « Ce qu'on veut, ce n'est pas de freiner temporairement le développement; c'est de protéger des milieux naturels ».

De toute façon, le fait d'inverser les priorités de développement exposerait aussi la Ville à une poursuite pour expropriation déguisée. Cette réalité rattrape le raisonnement prônant l'inversion des priorités de développement.

LE BOIS DE LA ROUTE 104

Heureusement, dans le cas du bois de la 104, cette réalité n'est pas là. D'abord, parce que les infrastructures ne le touchent pas. Ensuite, parce que malgré son zonage blanc au provincial, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu l'a zoné pour un usage agricole. Enfin, parce que tout changement de zonage devrait être sujet à l'approbation du voisinage, voisinage qui a démontré avec brio sa ferme intention de protéger ce milieu naturel.

Le dossier du Bois de la 104 est un exemple éloquent de l'objectif qu'entend atteindre Vision Legrand. Ce bois, dont la valeur écologique est en train d'être prélevée par l'organisme CIME, possède une valeur marchande réduite. Il possède, cependant, une immense valeur écologique pour notre territoire et pourrait donc être acquis par la municipalité. Par la suite, il sera soumis à une protection à perpétuité. Ultimement, il serait souhaitable que ce boisé soit entretenu afin d'en préserver le caractère naturel.

UN PLAN À FAIRE FRUCTIFIER

Il ne fait nulle doute pour Vision Legrand que le Plan de conservation n'est pas une fin, mais une étape dans le processus de verdissement durable que l'équipe entend promouvoir.

D'abord, notre équipe rend possible la protection à perpétuité des milieux naturels avec la mise en place de Réserves naturelles en milieu privé de concert avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ou par la mise en place de servitudes écologiques en faveur d'organismes de conservation.

Bientôt, il faudra cerner quels sont les usages permis ou prohibés dans les boisés préservés. Par exemple, le Bois des Colibris deviendra un Parc éco-naturel doté de sentiers d'interprétation. La vaste majorité des boisés seront, cependant, laissés dans leur état naturel afin de préserver leur écosystème.

De plus, il est impératif que se développent des corridors biologiques contribuant à la restauration des habitats naturels. « Le but recherché n'est pas une préservation figée des milieux naturels, explique Stéphane Legrand, mais leur épanouissement ». Ainsi, Vision Legrand voit d'un bon œil que des écrans brise-vent agissent en corridors aidant la migration des espèces entre les boisés protégés en zones urbaine ou agricole.

« Pour arriver à la connectivité entre les boisés en zones blanche et verte, on entreprend l'étape du reboisement et, à cet effet, Saint-Jean-sur-Richelieu doit assumer un leadership » affirme Stéphane Legrand.

Vision Legrand profite d'une équipe qui a à cœur la protection des boisés. Il est important pour ses membres que les citoyens bénéficient d'information claire et réelle afin de faire leur choix lors du scrutin du 3 novembre prochain. La solution préconisée par Vision Legrand tient compte des réalités juridiques et administratives. Elle prend aussi en compte certains agissements, comme le risque de coupes à blanc dans des boisés d'intérêt.

Enfin, Vision Legrand croit fermement que toute idée et initiative citoyenne mérite d'être considérée et invite la population à contacter les candidats pour manifester leur attachement aux milieux naturels de notre ville.

À propos de Vision Legrand

Vision Legrand est une équipe chevronnée, dont la force repose sur le talent et la volonté de gens intègres, impliqués et à l'écoute de la population. Les femmes et les hommes qui forment Vision Legrand proviennent de divers horizons et forment une équipe unie et dynamique. Leur but : servir les citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu. Grâce à leur expérience et à leur sens des responsabilités, ils seront, dès le 3 novembre prochain, capables de s'engager et d'assumer leurs décisions.

-30-

Renseignements :

Jessica Labre, responsable des communications

communication@visionlegrand.ca

514-710-6510

VISIONLEGRAND.CA

450 545-7730